

## Formation travail en hauteur

*Les tâches réalisées en hauteur doivent être effectuées par des salariés ayant reçu une formation spécifique relative aux instructions de sécurité. En effet, l'employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés et sur les mesures de prévention adaptées. Par ailleurs, il lui incombe de les former à la sécurité et à leur poste de travail conformément aux articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail.*

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Personnes devant travailler sur des échafaudages, plateformes élévatrices mobiles de personnes, échelles, escabeaux, ...

### Prérequis

- Aucun.

### Objectifs pédagogiques

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de mettre en application les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur.

### Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
  - Réglementation : définition d'un poste de travail en hauteur / obligations générales de l'employeur et des travailleurs / accidents de travail et responsabilités des différents acteurs
  - Réglementation spécifiques aux EPI destinés au travail en hauteur (harnais, longes, autres dispositifs anti-chute, ancrages, ...)
  - Caractéristiques et règles d'utilisation : des échelles et escabeaux, des échafaudages et des plateformes élévatrices
  - Consignes de sécurité
- Enseignements pratiques :
  - Mise en œuvre des principes de sécurité sur un poste de travail en hauteur : utilisation d'une PIR, d'un escabeau et d'une échelle / montage d'un échafaudage roulant type MDS et évolution en hauteur / vérification visuelle et port ajusté du harnais / évolution et pose des garde-corps sur une installation en hauteur
- Bilan de la formation.

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence en lien avec la spécialité enseignée.

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens techniques requis pour les apports théoriques : salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : plateforme permettant la réalisation des exercices prévus, des mises en situation de travail en hauteur et l'évaluation des participants
- Les apprenants devront au minimum porter les équipements de protection individuelle suivants (non fournis) : casque de protection avec jugulaire / chaussures de sécurité / chasuble haute visibilité / gants de manutention / harnais de sécurité et double-longe permettant d'évoluer d'un point d'ancrage à l'autre

Email: [info@devhom.com](mailto:info@devhom.com)

Tel: 09 72 35 50 31

- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection
- Mise à disposition d'un aide-mémoire pour chaque participant

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation**

- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation